



Guide

# Dématérialiser sa facturation

Pourquoi et comment se lancer ?

+ BONUS à la fin du document



Rédigé avec ❤️ par :



# Le vrai coût de vos factures et devis papiers



**9.5€**

Coût de traitement  
moyen d'une facture



**5%**

Chiffre d'affaires consacré  
à la gestion des documents



**7.7%**

De temps perdu dans les  
tâches administratives

## Qu'est-ce que la dématérialisation ?

A l'ère du numérique, de plus en plus d'entreprises se délestent d'une gestion papier encombrante au profit du digital.

Dématérialiser sa facturation revient à ne plus utiliser de papiers, ce qui apporte son lot d'avantages.

En dématérialisant, vous pouvez également profiter de la signature en ligne pour que vos clients puissent signer où qu'ils soient, ce qui raccourcit les délais de paiement.

### Les bénéfices des factures et contrats numériques



Gain de temps (30% en moyenne)



Réduire de 12% les retards de paiement



Éviter les erreurs de saisie



Facturation fluidifiée



Image moderne et pro de l'entreprise équipée



Protéger l'environnement (-70kg de papier chaque année)

## La dématérialisation encouragée par la loi

Encadrés par la **loi du 13 mars 2000**, les documents électroniques bénéficient désormais de la même valeur probante que les écrits manuscrits, sous réserve des conditions précisées à l'article 1316-1 du code civil :

“L’écrit sous forme électronique est admis en preuve au même titre que l’écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu’il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l’intégrité.”

## La facture électronique bientôt obligatoire ?

Aujourd’hui, le monde se digitalise et la révolution numérique ne cesse de s’accroître. L’État Français incite les entreprises à suivre cette tendance en instaurant de nouvelles règles.

Le gouvernement prévoit donc de rendre obligatoire la facturation électronique en B2B pour l’année 2024 et 2026.

Toutefois, la dématérialisation des factures présente un sérieux avantage et il existe des moyens simples de la mettre en place.

## Les règles à respecter concernant les factures électroniques

Même si la facture se dématérialise, des obligations demeurent d'après l'**article 289 – VII – 1 du code général des impôts**. La facture électronique doit pouvoir confirmer l'identité de l'émetteur. Il faut donc en quelque sorte prouver l'authenticité de son origine.

Autre point essentiel, le contenu de la facture électronique doit rester inchangé tout au long du processus d'acheminement. Plus clairement, dès la création de la facture, son contenu reste le même jusqu'à la réception par voie électronique. Enfin, il est important que son contenu soit lisible et interprétable par tous.

À noter que le fait de scanner une facture papier ne fait pas d'elle une facture électronique, on parle plutôt d'une facture numérisée. Il ne faut donc pas confondre la facture numérisée avec la facture dématérialisée.

# BONUS

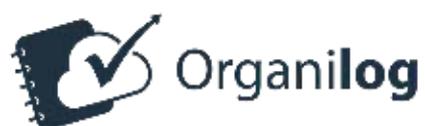
Félicitations ! Vous en savez maintenant un peu plus sur la dématérialisation des factures.



[>> Essayez le logiciel de gestion Organilog gratuitement](#)

Profitez d'un moment privilégié avec un membre de notre équipe pour découvrir comment un tel logiciel peut vous faciliter la vie en dématérialisant vos documents et en optimisant vos actions.

Merci pour votre lecture ! 



Le logiciel de gestion d'interventions

+33 (0)9.72.66.90.09